Image not found or type unknown

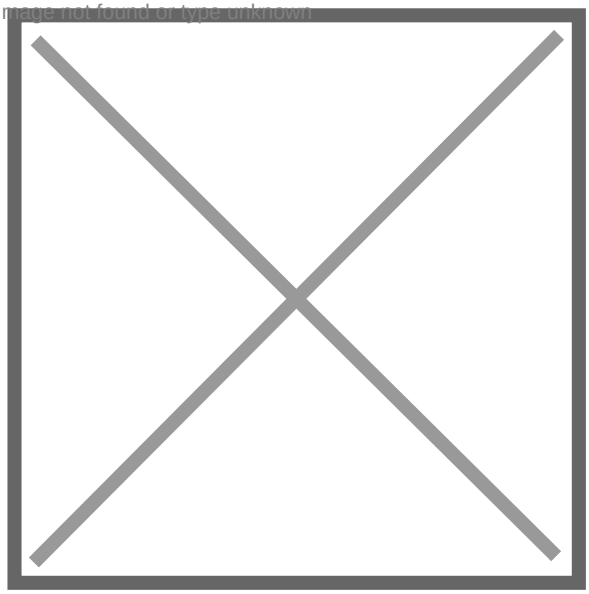

Litige avec le syndicat de copropriété

Par **pouegpoueg**, le **16/02/2012** à **10:18**

Bonjour,
Propriétaire depuis septembre 2010 d'un appartement en rez-de-jardin, nous avons effectué, depuis notre emmenagement, beaucoup d'entretien au niveau du jardin. Derrière le grillage délimitant notre jardin, il y avait une "jungle" (ronces, bestioles en tout genre). Nous avons fait une demande par mail au syndic en Mars 2011, pour qu'il prévienne la personne en charge de l'entretien, de bien vouloir dégager toute cette parcelle, dont les nombreux végétaux, en brousaille, s'affaissés sur notre grillage. Après plusieurs relances téléphoniques, aucune réponse....Nous avons décidé d'utiliser de l'huile de coude pour remédier à l'invasion des bestioles... Nous avons donc couper notre grillage et déblayer toute la zone (50h de travail, trajet à la décharge avec notre véhicule...) Nous avons fermé ce "passage à droite". Le syndic, hier, nous a informé par une visite qu'un voisin c'était plaint et qu'il fallait que nous refermions notre jardin. La parcelle que je décris que nous avons récupéré est en fait un couloir qui ne devait plus servir depuis des années (photos à l'appui). Ai-je un recours sachant que j'ai les photos prouvant l'abandon de ce passage, témoignage des anciens proprio, de mes parents qui ont durement débrousaillé ? Merci pour votre réponse.
Cordialement.

Par **Marion2**, le **16/02/2012** à **10:39**

Bonjour,

Dans la mesure où cette parcelle ne vous appartient pas par acte notarié, vous n'avez aucun droit de la récupérer.

Cordialement.

Par **pouegpoueg**, le **16/02/2012** à **10:48**

Merci pour cette réponse. Je me doutais de votre réponse mais le syndic veut que nous refermions notre jardin à nos frais alors que le non entretien de la parcelle avait complétement affaissé notre grillage. Puis-je demander qu'il le referme à leur frais et avec des palissades pleines afin que je ne subisse plus les dégats du non entretien de la parcelle ainsi que la venue des bestioles ?
Cordialement.

Par **Marion2**, le **16/02/2012** à **10:54**

Aviez-vous fait un courrier recommandé AR au Syndic le mettant en demeure de nettoyer cette parcelle ? (par mail, ça ne compte pas).
Si ce n'est pas le cas, vous devez refermer votre jardin à vos frais.

Crodialement.

Par **pouegpoueg**, le **16/02/2012** à **11:02**

Non j'ai effectué une demande par mail sur leur site qui est toujours enregistrée à ce jour avec la date et on voit qu'il est resté sans réponse comme mes appels où je demandais le nom de la personne qui était chargée de l'entretien.

Par **Marion2**, le **16/02/2012** à **13:04**

Les mails n'ont aucune valeur. Il faut des courriers recommandés AR.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés